

S'engager à fond pour renforcer notre pouvoir politique

ATTENDU QUE notre pouvoir est collectif et qu'il est renforcé lorsque nous nous mobilisons, lorsque nous faisons entendre notre voix collectivement et lorsque nous votons;

ATTENDU QUE le premier comité d'action politique a été créé en 1943 par les travailleurs et leurs syndicats, et appelé le Comité d'action politique du Congrès des organisations industrielles (CAP-COI);

ATTENDU QUE Philip Murray, alors président du Comité d'action politique du COI, devenu plus tard le premier président du Syndicat des Métallos, a recommandé la création de cette structure politique permanente au sein de la centrale syndicale;

ATTENDU QUE les cotisations volontaires des travailleuses et travailleurs au Comité d'action politique du COI ont aidé à solidifier un élément permanent au sein du mouvement ouvrier qui se consacrera à la mobilisation de la population ouvrière dans le cadre du processus électoral, au soutien financier des candidates et candidats protravailleurs et à l'élaboration d'une stratégie visant à faire progresser des lois au Congrès qui font passer la population ouvrière en premier;

ATTENDU QUE les efforts de la population ouvrière dans le cadre des processus électoraux et législatifs ont mené à l'adoption de la *Loi Wagner*, aussi connue comme la loi nationale sur les relations du travail (*National Labor Relations Act*), qui a établi le droit de la main-d'œuvre du secteur privé de se syndiquer et de négocier collectivement avec leurs employeurs;

ATTENDU QUE la syndicalisation rapide de la main-d'œuvre qui a suivi l'adoption de la *Loi Wagner* a donné naissance à la classe moyenne américaine, ainsi qu'à l'adoption accélérée d'autres lois en faveur de la population ouvrière, y compris une interdiction du travail des enfants, l'établissement de la journée de travail de huit heures et l'instauration de la sécurité sociale et du régime Medicare, de normes de sécurité, de l'assurance chômage, et de bien d'autres programmes;

ATTENDU QUE les travailleuses et les travailleurs, et leurs syndicats ont continué d'accroître leur pouvoir, ce qui a mené à la fusion de la Fédération américaine du travail et du Congrès des organisations industrielles (FAT-COI), et à l'établissement de comités d'action politique par les syndicats affiliés, dont le Comité d'action politique des Métallos (CAP des Métallos) il y a près de 70 ans;

ATTENDU QUE le Comité d'action politique des Métallos (CAP des Métallos) est la pierre angulaire des initiatives de notre syndicat lors des élections locales, provinciales, fédérales et étatiques, fournissant les ressources nécessaires à la mobilisation électorale des membres, et au soutien des candidates et candidats protravailleurs et prosyndicats.

ATTENDU QUE l'impact du soutien du CAP du syndicat aux candidates et candidats protravailleurs a été démontré dans le cadre des actions historiques du 117^e Congrès, à la suite de l'adoption en 2021 du plan américain de sauvetage (*American Rescue Plan*) et de la loi bipartite sur les infrastructures (*Bipartisan Infrastructure Law*), et en 2022 de la loi sur la réduction de l'inflation (*Inflation Reduction Act*) et de la loi sur la création d'incitatifs utiles à la production de semi-conducteurs et sur la science (*CHIPS and Science Act*), politiques qui ont permis de sauver les pensions de 120 000 retraités et membres du syndicat, de réduire les prix des médicaments sur ordonnance pour les personnes âgées, de créer et de maintenir les emplois aux États-Unis, et aidé à relancer la fabrication intérieure et à établir une politique industrielle solide.

PAR CONSÉQUENT, QU'IL SOIT RÉSOLU QUE :

- 1) Le Syndicat des Métallos croit que notre influence dans le domaine politique est au cœur de nos efforts visant à améliorer la vie de nos membres et de leurs familles.
- 2) Le Syndicat des Métallos réaffirme sa conviction que notre incidence sur les élections et le processus législatif repose sur le maintien d'un comité d'action politique solide et soutenu par les membres, le CAP des Métallos.
- 3) Le Syndicat des Métallos est déterminé à encourager le dialogue au sein de notre syndicat afin d'aider les Métallos à comprendre le rôle essentiel que nous jouons dans les processus électoraux et législatifs.
- 4) Dans les années à venir, le Syndicat des Métallos promet d'axer ses efforts sur l'augmentation des cotisations des membres au Comité d'action politique des Métallos, et d'aider les districts et les sections locales du syndicat dans leur lutte visant à négocier des clauses contractuelles prévoyant le prélèvement des cotisations au CAP directement des salaires.
- 5) Le Syndicat des Métallos promet d'inciter les membres dans chacun de ses secteurs à cotiser au CAP des Métallos à chaque occasion, y compris dans les conversations directes, les réunions de sections locales et les conférences de districts.